


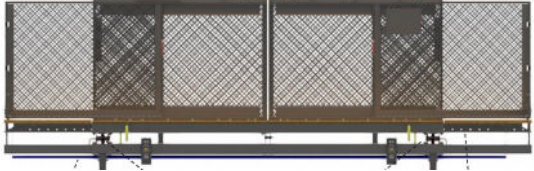
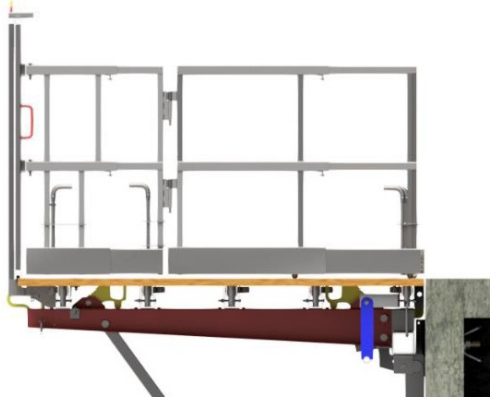
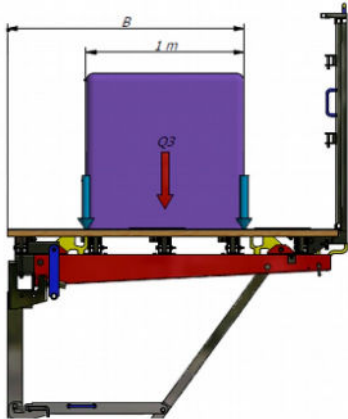


## FICHE DE CONTRÔLE – VÉRIFICATION JOURNALIERE PTE<sup>1</sup>

Guide de vérifications journalières selon la R464 : [Extrait de la page 13 - Annexe 3](#)

« Ces vérifications visuelles journalières sont réalisées depuis le dernier niveau de plancher en cours, sans déplacement des PTE. Elles ont pour objet de s'assurer de leur bon état de conservation. Les éventuelles anomalies constatées seront suivies des actions correctives correspondantes. »

### Rappel des points à contrôler :

Point	Désignation des points de contrôle	Illustrations <sup>2</sup>
1	État du plancher, de son encombrement, du maintien d'un passage libre.	
2	Présence, état et fixation des protections longitudinales.	
3	Présence, état et fixation des protections d'extrémités.	
4	État des charges et de leur positionnement dans les limites indiquées sur le plan de calepinage.	

1 Plateforme de travail en encorbellement

2 Les illustrations sont simplifiées. Veuillez consulter la documentation complète sur le site [copac.fr](http://copac.fr). En cas de doute contacter le service commercial.



# FICHE DE CONTRÔLE - VÉRIFICATION<sup>3</sup> JOURNALIERE PTE<sup>4</sup>

Dates	C <sup>5</sup>	N° PTE Si NC <sup>6</sup>	Actions correctives correspondantes	Initiales contrôleur	Signatures

3 Les points de contrôle sont expliqués en page 13 annexe 3 de la [R464](#) ou la première page de cette fiche de contrôle

4 Plateforme de Travail en Encorbellement

5 Cochez la case **si toutes** vos PTEs sont conformes

6 Notez le numéro de la PTE qui est non conforme et notez les actions correctives correspondantes